

Accès aux équipements :
Conditions de vie
 Société

61 bassins de vie structurent
le territoire auvergnat

En 2012, en Auvergne, la vie quotidienne des habitants et leur accès aux commerces et services s'organisent au sein de 61 bassins de vie. Ces derniers sont plus vastes et moins peuplés qu'au niveau national, mettant en évidence le caractère rural de l'Auvergne. Ainsi, 53 bassins sont qualifiés de ruraux au sens des critères adoptés par la Commission européenne. Six Auvergnats sur dix y habitent, soit le double de la moyenne nationale. Les bassins de vie ruraux auvergnats se caractérisent par une moindre variété d'équipements et sont fragilisés par une faible population. Les bassins de vie situés en zone de montagne sont ceux où l'accessibilité des habitants aux équipements indispensables à une bonne qualité de vie est la plus contrainte.

► Geneviève BUREL, Vincent VALLÈS, Insee

61 bassins de vie organisent le quotidien des Auvergnats

L'implantation des différents commerces et services (qualifiés dans leur ensemble d'équipements) et leur accessibilité structurent le territoire, notamment dans les espaces les moins densément peuplés. Pouvoir accompagner ses enfants à l'école ou au collège, consulter un médecin, faire appel à un plombier, aller au supermarché, bénéficier d'infrastructures sportives, habiller sa famille, équiper sa maison ou encore accéder à un guichet bancaire sont autant d'actions courantes qui condition-

nent la qualité de vie. En Auvergne, l'accès des habitants aux équipements les plus courants s'organise au sein de 61 bassins de vie.

Le bassin de vie représente le plus petit territoire au sein duquel la population peut accéder à l'essentiel des services et commerces nécessaires à de bonnes conditions de vie. Chaque bassin de vie s'organise autour d'un pôle de services qui dispose d'une panoplie d'équipements étoffée (voir *méthodologie et définitions*). Il regroupe des communes moins bien équipées qui sont les plus

proches de ce pôle en termes de temps d'accès. Cette nouvelle carte des bassins de vie éclaire ainsi les conditions de vie actuelles des Auvergnats. ►

En Auvergne, des bassins moins peuplés et plus vastes

Un bassin de vie est caractérisé par la population qu'il dessert, son niveau d'équipement et son étendue.

En règle générale, un bassin de vie est d'autant mieux équipé qu'il dessert une population nombreuse. Or, l'Auvergne fait partie avec le Limousin et Midi-Pyrénées des trois régions françaises dans lesquelles la population des bassins de vie est la plus faible. En Auvergne, les bassins de vie accueillent en moyenne 21 600 habitants contre 38 000 en métropole.

En conséquence, les bassins de vie auvergnats proposent des commerces et des services moins diversifiés que ceux offerts au niveau national. On dénombre, en moyenne, 74 équipements différents présents dans les bassins auvergnats contre 79 en France. Ce moindre degré d'équipement masque toutefois des disparités : si les espaces ruraux sont moins bien dotés dans la région qu'en moyenne nationale, les autres espaces le sont davantage.

Caractéristiques des bassins de vie

	Type de bassin de vie					
	Rural		Non rural		Ensemble	
	Auvergne	France métropolitaine	Auvergne	France métropolitaine	Auvergne	France métropolitaine
Part dans l'ensemble des bassins de vie	87 %	78 %	13 %	22 %	100 %	100 %
Part de la population	56 %	31 %	44 %	69 %	100 %	100 %
Population moyenne	14 000	15 100	72 100	116 900	21 600	38 000
Population médiane	10 000	12 700	59 400	36 500	10 800	14 200
Superficie moyenne (en km ²)	408	319	409	372	408	331
Densité de population (en hab/km ²)	34	47	176	314	53	115

Source : Insee, Base permanente des équipements 2010, Recensement de la population 2009

En outre, les bassins de vie auvergnats sont aussi plus vastes. En moyenne, ils s'étendent sur 408 km², soit une superficie supérieure de 23 % à celle comptabilisée dans les autres régions. L'étendue des bassins de vie est directement corrélée au maillage des pôles de services. Là où ces derniers sont nombreux, les bassins de vie sont moins étendus. Ainsi, neuf pôles de services animent des bassins de vie de faible taille (140 km² en moyenne) dans le nord-est de la Haute-Loire. De même entre Vichy, Clermont-Ferrand et Thiers, six bassins de vie contigus ont une superficie moyenne de 125 km². Dans le reste de la région, le maillage des pôles de services est plus lâche et les bassins de vie plus étendus. Les trois bassins de vie du Puy-en-Velay, d'Aurillac et de Saint-Flour, qui rassemblent chacun entre 50 et 75 communes, font partie des trente bassins de vie français les plus vastes. Dans un rayon de 25 kilomètres autour de ces trois agglomérations, aucune autre commune ne dispose d'une gamme fournie d'équipements lui permettant d'accéder au rayon de pôle de services. ▶

Près de six Auvergnats sur dix vivent dans des bassins de vie ruraux

Dans les espaces ruraux les moins densément peuplés, l'implantation des commerces et services et leur accessibilité représentent des enjeux forts, à la fois pour la qualité de vie des habitants et pour la capacité de ces territoires à attirer de nouvelles populations. Selon les critères désormais adoptés par la Commission européenne (voir méthodologie et définitions), 53 bassins de vie auvergnats sur 61 (soit 87 %) sont qualifiés de ruraux : plus de la moitié de leur population vit en effet dans des espaces peu densément peuplés. Ainsi, près de six Auvergnats sur dix habitent un bassin de vie rural. En France métropolitaine, 78 % des bassins de vie sont ruraux ; ils accueillent seulement 31 % de la population française.

Le poids important des bassins de vie ruraux est donc un trait distinctif de l'Auvergne. En outre, les bassins de vie ruraux auvergnats se caractérisent par leur étendue et la faiblesse de leur population. Leur densité de population est ainsi l'une des plus faibles en France. Par rapport aux autres bassins de vie ruraux métropolitains, les bassins de vie ruraux auvergnats abritent 13 habitants de moins par km². ▶

Les bassins ruraux auvergnats moins bien équipés

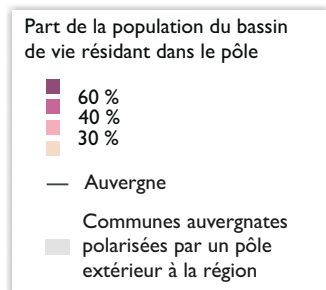
En Auvergne comme sur le reste du territoire national, les équipements présents dans les bassins de vie ruraux sont moins diversifiés que ceux présents par ailleurs. En effet, les équipements les plus rares (cinémas, lycées, spécialistes du secteur de la santé...), sont plus souvent implantés dans les centres urbains. Pénalisés par la faiblesse de leur population, les

Un tiers des bassins de vie auvergnats se démarque par son faible niveau d'équipement

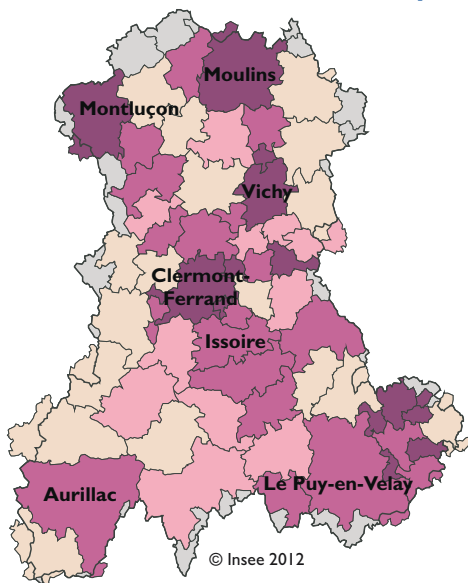
		Nombre d'équipements différents de la gamme intermédiaire présents dans le bassin de vie (sur 31)				
		de 15 à 19	de 20 à 23	de 24 à 27	28 et plus	
Nombre d'équipements différents de la gamme supérieure présents dans le bassin de vie (sur 35)	30 et plus				Aurillac Clermont-Ferrand Issoire Le-Puy-en-Velay Montluçon	Moulins Riom Thiers Vichy
	de 25 à 29				Brioude	St-Flour
	de 15 à 24				Ambert Mauriac	Yssingeaux
	de 10 à 14			Bort-les-Organes Langeac Le Chambon-sur-Lignon St-Eloy-les-Mines St-Pourçain-sur-Sioule	Commentry Monistrol-sur-Loire	
	de 6 à 9		Bourbon-l'Archambault Courpière La Bourboule Mont-Dore Pont-du-Château Ste-Sigolène	Billom Brassac-les-Mines Murat Riom-ès-Montagnes	Gannat	
de 0 à 5	Aigueperse Le Mayet-de-Montagne Maringues Massiac Montmarault Pontaurmur Pontgibaud Puy-Guillaume	Retournac Saugues St-Didier-en-Velay St-Germain-des-Fossés St-Gervais-d'Auvergne St-Julien-Chapteuil Tence Veyre-Monton	Arlanc Besse-et-Saint-Anastaise Cosne d'Allier Craponne-sur-Arzon La Monnerie-le-Montel St-Georges-de-Mons Varennes-sur-Allier Vic-le-Comte	Dompierre-sur-Besbre Dunières Lapalisce Lezoux Mauris		

Source : Insee, Base permanente des équipements 2010

Concentration de la population des bassins de vie dans les pôles

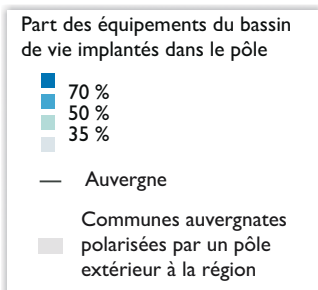


Note de lecture : 45 % de la population du bassin de vie d'Aurillac réside dans le pôle.

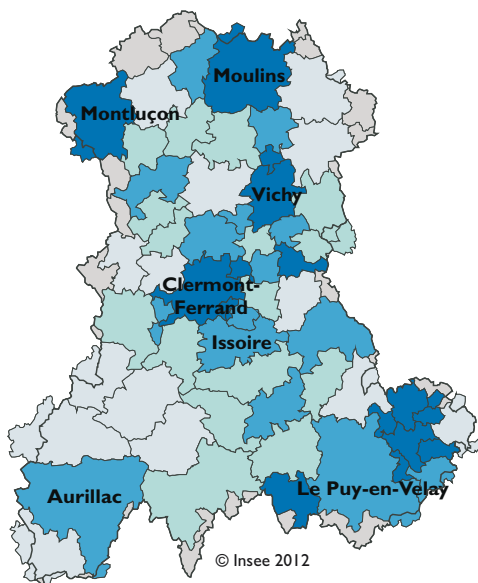


Sources : Base permanente des équipements 2010, Recensement de la population 2009

Concentration des équipements dans les pôles des bassins de vie



Note de lecture : 51 % des équipements du bassin de vie d'Aurillac sont implantés dans le pôle.



Sources : Base permanente des équipements 2010, Recensement de la population 2009

bassins de vie ruraux auvergnats disposent en moyenne de moins d'équipements que les bassins ruraux français. Parmi les 31 équipements de la gamme intermédiaire, 23 seulement sont présents en moyenne dans les bassins ruraux auvergnats, soit 2 de moins que la moyenne rurale nationale.

En Auvergne comme au niveau national, dans les bassins de vie ruraux, les pôles regroupent 41 % de la population et un peu moins de la moitié de l'ensemble des services et commerces. Ces degrés de concentration sont cependant deux

fois plus faibles que dans les bassins de vie non ruraux. Les équipements, dont l'offre est par ailleurs plus limitée, sont donc moins facilement accessibles pour les habitants des bassins ruraux.

Les zones de montagnes les plus fragilisées

Une vingtaine de pôles, les plus faiblement peuplés, desservent les zones de montagne (Combrailles, Artense, Cézaillier, Livradois-Forez, Margeride). Ils offrent un nombre restreint d'équipements,

en moyenne 20 des 31 que compte la gamme intermédiaire. Les bassins de vie qu'ils animent cumulent les critères de fragilité. Leur densité de population est inférieure à 20 habitants au km², les gains de population depuis 1999 sont inexistants ou marginaux. Ils accueillent en moyenne 6 700 personnes dont seulement moins du tiers réside dans le pôle. C'est donc dans ces bassins de vie ruraux que se pose de manière plus aiguë la question du maintien ou du développement d'équipements pour répondre aux besoins d'une population à la fois plus dispersée et plus âgée.

Une meilleure accessibilité dans les bassins des principaux centres économiques

Dans les autres bassins de vie ruraux, le poids démographique et économique du pôle est le gage d'un meilleur niveau d'équipement. Les agglomérations du Puy-en-Velay, d'Aurillac, d'Issoire, de Saint-Flour, de Brioude et d'Ambert disposent d'une gamme relativement riche d'équipements supérieurs. Elles concentrent plus de la moitié de la population et des équipements de leur bassin de vie. Les conditions d'accès de la population aux commerces et services sont facilitées par ces fortes concentrations. L'emprise de ces bassins de vie ruraux recouvre et dépasse largement l'aire d'influence économique de leur pôle. Dans ce cas, la forte étendue du bassin de vie rural est autant le signe de l'importance du pôle que celui de la faiblesse démographique et du niveau d'équipement des autres communes.

Dans les bassins de vie non ruraux des pôles économiques de Clermont-Ferrand, Montluçon, Moulins, Vichy et Thiers, les habitants disposent d'une gamme complète d'équipements intermédiaires et d'une gamme quasi-complète d'équipements supérieurs. Dans ces bassins, la concentration des équipements et de la population au sein du pôle est la plus importante mais elle masque une plus grande diversité des équipements présents dans les autres communes. Dès lors, c'est dans ce type de bassin que la population est la plus proche de l'ensemble des équipements.

►► Le zonage en bassins de vie 2012



Note : 21 pôles extérieurs à la région animent des bassins de vie comprenant 93 communes auvergnates. Les bassins de vie de Digoin, Saint-Amand-Montrond, Saint-Chély-d'Apcher, Langogne ou Saint-Étienne regroupent chacun plus de 5 communes auvergnates. Inversement, 12 bassins de vie auvergnats s'étendent sur les régions limitrophes, notamment ceux de Maurs, Mauriac et La Monnerie-le-Montel. Bien que centré sur une commune corrézienne, le bassin de vie de Bort-les-Orgues est rattaché à l'Auvergne, où sa population réside en majorité.

Sources : Insee, Base permanente des équipements 2010, Recensement de la population 2009

La composition communale des bassins de vie est consultable sur le site www.insee.fr/auvergne, rubrique "Publications".
Des cartes départementales sont disponibles en téléchargement.

► Méthodologie et définitions

Bassins de vie 2012

Le bassin de vie constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. On délimite ses contours en plusieurs étapes. On définit tout d'abord un pôle de services comme une commune ou unité urbaine disposant d'au moins 16 des 31 équipements intermédiaires. Cette gamme d'équipement a été retenue car elle n'est pas présente sur tout le territoire et a donc un rôle plus structurant. Les zones d'influence de chaque pôle de services sont ensuite délimitées en regroupant les communes les plus proches, la proximité se mesurant en temps de trajet, par la route à heure creuse. Ainsi, pour chaque commune et pour chaque équipement non présent sur la commune, on détermine la commune la plus proche proposant cet équipement. Les équipements intermédiaires mais aussi les équipements de proximité sont pris en compte. La méthode Anabel permet enfin d'agréger par itérations successives les communes et de dessiner le périmètre des bassins de vie. Par rapport au zonage en aires urbaines qui mesure l'influence des villes sur la base des déplacements entre domicile et travail, le zonage en bassins de vie apporte un complément à travers l'analyse de la répartition des équipements et de leur accès.

Le zonage en bassins de vie a été révisé dans le cadre d'un groupe de travail interministériel.

Équipements

Un équipement est un lieu d'achat de produits ou de consommation de services. Les équipements répertoriés dans la base permanente des équipements gérée par l'Insee relèvent de six domaines (services aux particuliers, commerce, enseignement, santé-social, transports, sports, loisirs et culture) et sont regroupés en trois gammes, selon leur fréquence sur leur territoire et la proximité du service rendu.

- **La gamme de proximité comporte 29 équipements :** banque, garage, maçon, plâtrier-peintre, menuisier, plombier, électricien, entreprise générale bâtiment, coiffure, restaurant, agence immobilière, soins de beauté, poste, boulangerie, boucherie, fleuriste, supérette, école maternelle, école élémentaire, médecin, dentiste, infirmier, masseur kinésithérapeute, pharmacie, taxi, boulodrome, tennis, terrains de grands jeux, salle ou terrain multisports ;
- **La gamme intermédiaire comporte 31 équipements :** trésorerie, pompes funèbres, contrôle technique automobile, écoles de conduite, vétérinaire, blanchisserie-teinturerie, police ou gendarmerie, supermarché, librairie, magasin de vêtements, équipements du foyer, chaussu-

res, électroménager, meubles, articles de sports-loisirs, bijouterie, droguerie-quincaillerie-bricolage, crèche, collège, opticien, orthophoniste, pédicure-podologue, laboratoire d'analyses médicales, ambulance, maison de retraite, service de soins à domicile, service d'aide pour personnes âgées, piscine, piste d'athlétisme, piste de roller-skate-vélo bicross, salle ou terrain de sport spécialisé ;

- **La gamme supérieure comporte 35 équipements :** cinéma, Pôle Emploi, location d'auto-utilitaires légers, agence de travail temporaire, hypermarché, produits surgelés, poissonnerie, parfumerie, lycée d'enseignement général et/ou technologique, lycée d'enseignement professionnel, établissement de santé en court séjour, moyen séjour, long séjour, établissement psychiatrique avec hébergement, urgence, maternité, centre de santé, structure psychiatrique en ambulatoire, spécialiste cardiologie, dermatologie, gynécologie médicale, gynécologie obstétrique, gastro-entérologie, psychiatrie, ophtalmologie, O.R.L., pédiatrie, spécialiste radio diagnostic imagerie médicale, sage-femme, orthoptiste, hébergement pour enfants handicapés, soins à domicile pour enfants handicapés, hébergement pour adultes handicapés, services pour adultes handicapés, centre de travail protégé.

Bassin de vie rural

La typologie urbain-rural est basée sur la classification désormais adoptée par la Commission européenne. À partir de carreaux de 200 m de côté, on forme des mailles urbaines qui remplissent deux conditions : une densité de population d'au moins 300 habitants par km² et un minimum de 5 000 habitants. Les autres mailles sont considérées comme rurales. Partant, un bassin de vie est rural si la population classée dans les mailles urbaines représente moins de 50 % de la population totale du bassin de vie.

Base permanente des équipements 2010

La base permanente des équipements (BPE) a pour objectif de proposer annuellement à la date du 1^{er} janvier une base d'équipements finement localisés construite à partir de six répertoires dont Adeli (Automatisation des listes des médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens et auxiliaires médicaux du ministère chargé de la santé), Finess (Fichier national des établissements sanitaires et sociaux du ministère chargé de la santé), Ramsese (Répertoire académique et ministériel sur les établissements du système éducatif du ministère chargé de l'éducation) et RES (Recensement des équipements sportifs du ministère des Sports).

Le fichier de la BPE est consultable et téléchargeable sur insee.fr, rubrique Bases de données/Les fichiers détails
Les données sont disponibles par région, département, commune et iris.

► Pour en savoir plus

► « Le nouveau zonage en bassins de vie 2012 - Des équipements moins variés en milieu rural », Insee Première n° 1425, décembre 2012.